Envoyé en préfecture le 15/06/2022 Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le **1 5 JUIN 2022** - - - ID : 039-283900017-20220609-C2022 24-DE

Membres en exercice : 22 Présents : 16 Procurations : 4 Nombre de votants : 20 Votes pour : 20 Votes contre : 0 Abstentions : 0 Date de la convocation :

10/05/2022

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration Séance du 9 juin 2022

Délibération n° C 2022- 24

Convention spéléo secours et gestion et accès pour le dépôt et la consignation des matières explosives : approbation et autorisation de signature

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur David PHILOT Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

<u>Titulaires</u>: Mesdames Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandra HÄHLEN, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE,; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Christian BUCHOT, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

<u>Suppléants</u>: Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE; Messieurs Gérard BONNET, Jean-Luc LEGRAND, Serge MARTINS, Christophe MATHEZ.

<u>Excusés</u>: Mesdames Séverine CALINON, Anne-Christine DONZE, Florence GAY, Florence MAUPOIL, Françoise VESPA; Messieurs Gilbert BLONDEAU, Claude BORCARD, Cyrille BRERO, Stéphane CHAMPANHET, Jean-Michel DAUBIGNEY, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Jean-François GAILLARD, Stéphane LAMBERGER, Laurent PETIT.

<u>Procurations</u>: Madame Florence MAUPOIL à Madame Christine RIOTTE, Madame Florence GAY à Monsieur René MOLIN, Madame Françoise VESPA à Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ et Monsieur Jean-François DEMARCHI à Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Laure PERRIN.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur Alain SCHMITT était excusé.

Membres élus à voix consultative

Madame Nadia WAUQUIER; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ, le Sergent-chef Franck TOUILLIER ; le Lieutenant Benoit GAILLARD était excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Sandrine BACZYK (Adjointe au Chef du Groupement des Ressources Techniques), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Lieutenant-colonel Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013 358-0006 du 24 décembre 2013 portant approbation de la deuxième révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du JURA ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-40 du 17 décembre 2014 relative notamment à la convention tripartite départementale d'assistance technique avec l'Etat et le Comité Départemental de Spéléologie, signée le 26 janvier 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° A 2015-1505 du 31 décembre 2015 portant nouveau règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du JURA, modifié par l'arrêté préfectoral n° A 2016-362 ter du 29 février 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-16 du 28 juin 2016 relative au Protocole de gestion et d'accès pour le dépôt et la consignation de matières explosives à usage spéléo-secours ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 2 juin 2022 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 7 juin 2022

Vu le rapport de présentation ci-après.

La dernière mise à jour de la convention départementale tripartite entre le Comité Départemental de Spéléologie du Jura (CDS39), la Préfecture du Jura et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura (SDIS39) date du 26 janvier 2015.

L'objectif principal de cette convention est de déterminer les conditions dans lesquelles le CDS39 par l'intermédiaire de sa commission secours dénommée Spéléo-Secours Français du Jura (SSF39) apporte son concours et celui de ses adhérents aux missions de secours en sites souterrains sur demande du Préfet de département comme le prévoit les dispositions spécifiques ORSEC départementales.

Cette convention est une déclinaison de la convention cadre nationale signée le 14 janvier 2014 entre le ministère de l'Intérieur et la Fédération Française de Spéléologie.

Une mise à jour de cette convention est nécessaire au regard du changement de fournisseur d'explosifs. Le recours aux explosifs est parfois nécessaire dans le cadre d'une opération de secours en milieu souterrain. La nouvelle société partenaire avec laquelle le SDIS39 et le CDS39 fait l'objet d'un protocole commun relatif au dépôt et consignation de matières explosives. Elle est dénommée « Explosif France TITANOBEL », son site de dépôt est situé sur la commune de PONTAILLER SUR SAONE (21270).

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver la convention tripartite de collaboration technique et financière et le protocole de gestion et d'accès au dépôt et consignation de matières explosives et de m'autoriser à les signer.

DECISION N° C 2022-24 DU 9 JUIN 2022

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la convention tripartite de collaboration technique et financière et le protocole de gestion et d'accès au dépôt et consignation de matières explosives et autorise son Président à les signer.

Le Président du Conseil d'Administration

Supervisor in Section (Contract Section Sectio

Les annexes sont jointes à la délibération.

Clément PERNOT

du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en Préfecture de **1000 2022** Affiché le Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2022